

# Chez Agir Recouvrement, les mauvais payeurs sont leurs amis

La société de Stéphane Paye est spécialisée dans le recouvrement de créances impayées. Hier, le Medef du Choletais a découvert les nouveaux locaux de cette entreprise qui abrite une centaine de salariés.



**Cholet, zone de l'Ecuyère, hier.** Stéphane Paye entouré des responsables de services Claudine Bouchet, Sophie Baudin, Sophie Jousset, Virginie Canhope et Brigitte Huré. Ils ont accueilli une délégation du Medef du Choletais dans les nouveaux locaux d'Agir Recouvrement.

**Xavier MAUDET**

xavier.maudet@courrier-ouest.com

Quatre pneus pour sa Twingo ! C'est ce qu'à reçu un jour en guise de remerciements Sophie Jousset du service Recouvrement France chez Agir Recouvrement. « Nos clients nous aiment. Il n'est pas rare que nous recevions aussi des fleurs et des chocolats », justifie-t-elle.

Sauf que cette fois, ce n'était pas un client mais carrément un débiteur, dans ce cas précis, un garagiste « mauvais payeur ». Ayant apprécié la manière avec laquelle il avait été traité, il a tenu à faire ce clin d'œil original à son interlocutrice une fois l'affaire arrivée à son terme.

« Il arrive que des débiteurs nous aiment aussi », sourit la collaboratrice de Stéphane Paye, le barreur du navire

Agir Recouvrement. Amarré désormais dans le pôle des activités tertiaires de l'Ecuyère, le bâtiment flamboyant neuf a accueilli hier une délégation du Medef du Choletais curieux d'en savoir plus sur les activités de cette entreprise.

**« Nous prenons beaucoup de gants »**

Premier sujet de satisfaction, créée en 1984 avec quatre personnes, Agir Recouvrement compte aujourd'hui 100 salariés à Cholet dont 80 % de femmes. « Elles savent dépenser l'argent, il est normal qu'elles sachent aussi le récupérer », souligne, un brin malicieux, un patron. Stéphane Paye ne tarit en tout cas pas d'éloges sur son équipe.

La mission d'Agir Recouvrement, comme son nom l'indique, c'est

d'aider les sociétés à récupérer l'argent qui n'a pas été versé par un client après livraison d'une commande.

À cet exercice, Agir Recouvrement est passée maître « en veillant constamment à être à l'écoute, cordiale, poli et respectueux du débiteur », insiste Stéphane Paye. « Nous prenons beaucoup de gants pour que les relations entre la société commerciale, notre cliente, et son débiteur, ne soient pas ternies », ajoute le chef d'entreprise. Résultat de cette délicate attention, « 80 % des dossiers trouvent leur conclusion à l'amiable et 96 % évitent le titre exécutoire », autrement dit, la saisie des biens du mauvais payeur par voie d'huissier. Au fil des années, Agir Recouvrement a grandi en améliorant son service aux entreprises. Aujourd'hui, 30 personnes sont chargées de la négociation amiable

et 25 juristes déploient leur compétence pour réussir là où la négociation échoue.

Cerise sur le gâteau, une dizaine de personnes ont aussi les compétences pour traiter un dossier à l'international. « Nous sommes surpris du résultat, mais 70 % des litiges trouvent une issue favorable à l'étranger », indique Stéphane Paye. Même l'administration française peut être assidûment sollicitée en cas de litige par Agir Recouvrement.

« Dans ce cas, ce sont des dossiers beaucoup plus longs. Il faut simplement trouver le bon interlocuteur. Il faut prendre son temps. »

Et comment se rémunère l'entreprise ? « Uniquement sur les sommes recouvrées, entre 10 et 20 % du montant », conclut l'ancien artisan pâtisier reconverti avec succès dans la chasse aux créances impayées.